



# PRÉFET DE LA MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE – VIGILANCE ROUGE POUR LES FEUX DE RÉCOLTE

Châlons-en-Champagne, 6 juillet 2026

### **La préfecture de la Marne et la Chambre d'agriculture de la Marne appellent les agriculteurs à redoubler de vigilance lors des opérations de récolte et des travaux agricoles.**

La campagne de moisson 2026 se poursuit dans un contexte climatique marqué par un déficit hydrique et des températures qui se maintiennent à un niveau élevé.

L'épisode de canicule que nous venons de traverser rappelle la sensibilité de notre agriculture aux risques d'incendie : du 17 au 28 juin 2026, 3 280 hectares d'espaces naturels ont été touchés par plus de 120 feux, entraînant une destruction importante de cultures sur tout le territoire.

Dans la Marne, les sols et la végétation sont globalement secs alors que les conditions estivales se sont installées durablement. Les épisodes de température élevée vont se poursuivre dans les jours à venir, accentuant la situation de sécheresse et le risque de départ de feux.

Ainsi, le **risque global de feux de récolte et de végétation est passé à un niveau de vigilance rouge** sur une partie du territoire champenois. Face à cette situation, les services de l'État ainsi que le service départemental d'incendie et de secours (SDIS 51) sont pleinement mobilisés pour assurer la surveillance et intervenir rapidement. En parallèle, une extrême vigilance et des mesures de protection renforcées doivent être appliquées par le monde agricole.

Dans ce contexte, il est rappelé les bonnes pratiques et les réflexes essentiels pour sécuriser vos récoltes.

#### **1. Adapter les chantiers de récolte**

Afin de limiter les risques, il est fortement recommandé :

- de ne pas engager de chantiers de récolte des blés entre 14 h et 18 h, période correspondant aux températures les plus élevées ;
- de privilégier la récolte d'autres cultures moins sensibles, comme le colza restant à récolter, avant celle du blé ;
- de réaliser un déchaumage préventif le long des habitations ainsi qu'à proximité des zones boisées afin de limiter les risques de propagation d'un éventuel incendie.

#### **2. La check-list mécanique : surveiller les machines et prévenir l'échauffement**

La majorité des départs de feu observés en période de moisson trouve son origine dans le matériel agricole. L'échauffement de certaines pièces, les frottements ou l'accumulation de poussières et de résidus végétaux peuvent favoriser l'apparition d'un incendie. Il est recommandé de :

- régulièrement les machines pour éviter l'accumulation de paille et de poussière ;
- l'état et le graissage des organes en mouvement ;
- courroies, chaînes et faisceaux électriques ;
- toute montée anormale en température.

#### **3. Adapter ses pratiques aux conditions climatiques**

Les conditions estivales de plus en plus chaudes et sèches imposent d'adapter certaines habitudes de travail. Il convient notamment de :

- privilégier les interventions en dehors des heures les plus chaudes ;

- ajuster la hauteur de coupe pour limiter les frottements ;
- tenir compte de la force et de la direction du vent, qui peuvent accélérer la propagation d'un feu ;
- porter une attention particulière aux bordures de parcelles, aux habitations et aux zones sensibles.

#### 4. L'organisation de la parcelle : limiter la propagation

Une bonne organisation du chantier permet d'éviter qu'un incident sur une machine ne s'étende à l'ensemble de la plaine.

- **Le détournage préventif** : dès l'entrée dans la parcelle, effectuez une bande récoltée de plusieurs largeurs de coupe sur tout le pourtour du champ. C'est une barrière de sécurité indispensable dans la zone sensible des 200 mètres proche d'une zone boisée ou d'habitations.
- **Le fractionnement** : sur les très grandes parcelles, couper le champ en deux blocs permet de casser la ligne de propagation d'un éventuel incendie.
- **Le sens du vent** : dans la mesure du possible, commencez la récolte face au vent. Si un feu démarre, les fumées et les flammes seront poussées vers la zone déjà récoltée où la biomasse est moins dense.
- **Le réflexe sécurité** : ne commencez pas à moissonner de manière isolée. Un tracteur attelé à un outil de déchaumage (disques ou herse lourde) ainsi qu'une tonne à eau opérationnelle devraient toujours être positionnés à proximité immédiate du chantier pour pouvoir intervenir sans délai.

#### 5. En cas de départ de feu : l'ordre des priorités

Si malgré vos précautions de la fumée s'échappe de la machine, la rapidité d'action est déterminante pour la sécurité de tous.

##### 1. Stopper et évacuer : Action immédiate.

Arrêtez immédiatement la machine, coupez le moteur et le coupe-batterie, quittez la cabine sans attendre en emportant votre téléphone portable.

##### 2. Alerter le 18 ou le 112 le plus vite possible : Précision géographique.

Appelez les secours. Donnez le nom de la commune, le lieu-dit et, si possible, les coordonnées GPS de la parcelle. Précisez si le feu touche la machine ou déjà le chaume. Laissez libre les accès et éloigner les machines.

##### 3. Maîtriser le foyer initial : Si la situation le permet.

Utilisez l'extincteur à poudre (minimum 6 kg) à la base des flammes. Évitez d'ouvrir les capots moteurs brusquement pour ne pas créer un appel d'air.

##### 4. Tracer un pare-feu au sol : Créer une barrière.

Pendant ce temps, le second tracteur doit immédiatement créer une bande de terre nue en déchaumant autour de la zone touchée pour stopper l'évolution du feu dans la parcelle en attendant l'arrivée des pompiers.

**En tout état de cause, ne vous mettez pas en danger, gardez toujours une distance suffisante entre vous et le feu. Vous ne devez pas sentir le rayonnement thermique et ne jamais entrer dans la fumée.**

**La Préfecture de la Marne et la Chambre d'agriculture de la Marne remercient l'ensemble des agriculteurs pour leur vigilance et leur mobilisation afin de préserver les personnes, les exploitations agricoles, les habitations et les espaces naturels du département.**

# FEUX DE RÉCOLTE

## QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE



VIGILANCE  
VERTE

VIGILANCE  
ORANGE

VIGILANCE  
ROUGE

## QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE



Composez le 18 ou le 112 en cas de départ de feu

Indiquez précisément le lieu de l'incendie, et où vous vous trouvez



En attendant les secours, utilisez les moyens à votre disposition pour limiter le sinistre mais NE PRENEZ PAS DE RISQUES !



Accueillez ou faites accueillir les secours depuis la route principale et leur indiquer les chemins d'accès au sinistre

Dès l'arrivée des sapeurs-pompiers, présentez-vous afin de déterminer les priorités et la stratégie d'attaque du feu



Respectez les distances de sécurité entre intervenants dans des conditions difficiles avec visibilité réduite ! Minimum 10 mètres.

Ne vous exposez pas dans la zone sous le vent



Attention à ne pas propager le feu d'une zone à une autre ! Lors du travail avec les sapeurs-pompiers, ne pas traverser une zone brûlée

